

Le Service Pénitentiaire D'Insertion et de Probation de l'Hérault

Présentation

Les Services Pénitentiaires d'insertion et de probation ont été créés par Décret du 13 Avril 1999. Implantés dans chaque département, ils remplacent en les fusionnant les Comités de Probation et d'Assistance aux libérés (CPAL) et les services socioéducatifs (SSE) des établissements pénitentiaires.

Le SPIP de l'Hérault prend en charge les **personnes détenues** à la Maison d'Arrêt de Villeneuve les Maguelone, au Centre Pénitentiaire de Béziers et au Centre de semi-liberté de Montpellier, ainsi que les **personnes condamnées à des peines autres que l'emprisonnement**.

Pour mener à bien leurs missions, les SPIP travaillent avec les autres personnels pénitentiaires et s'appuient sur un réseau de partenaires institutionnels et associatifs.



Missions

Les missions des SPIP définies dans le Code de Procédure Pénale s'articulent autour de dix points :

Favoriser la réinsertion des personnes majeures placées sous main de justice, incarcérées ou non.

Veiller au respect des obligations qui sont imposées par les magistrats aux personnes condamnées.

Réaliser des enquêtes préalables à la demande des magistrats du parquet, de l'instruction ou de l'application des peines.

Assurer le suivi des contrôles judiciaires.

Informer les autorités judiciaires du déroulement des mesures.

Participer à l'individualisation de la peine en communiquant aux magistrats mandants toute information utile.

Proposer au magistrat des aménagements de la peine.

Prévenir les effets désocialisants de l'incarcération.

Maintenir les liens familiaux et sociaux de la personne détenue.

Aider les sortants de prison après avoir préparé leur retour à la vie libre.

Actions

Au-delà des missions définies et pour optimiser la prise en charge des personnes qui nous sont confiées, le SPIP de l'Hérault développe diverses actions transversales tant en milieu ouvert qu'en milieu fermé .

Parmi les plus importantes figurent :

- Action collective sous la forme d'un forum des métiers en vue de l'insertion professionnelle des détenus de la Maison d'Arrêt.
- Programmes de prévention de la récidive : stage de citoyenneté, stage de prévention routière, animation de groupes de parole.
- Service volontaire européen offrant à de jeunes condamnés un séjour de rupture à l'étranger.
- Dispositif de suivi intensif dans le cadre d'une mesure de placement extérieur en appartements locatifs financés par le SPIP.
- Programmes culturels et sportifs dans le cadre d'actions ponctuelles et d'activités pérennes.
- Action d'accompagnement pour l'emploi avec l'Association PASSERELLES...